

# DISCOURS DE MADAME GUILAINE DEBRAS, MAIRE DE BIOT

## Extension du cimetière de la Rine

Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre, le jeudi 9 novembre 2017

---

Mesdames et Messieurs les élus,

Mes chers collègues,

Mes chers concitoyens et concitoyennes, Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de nous voir réunis aujourd'hui pour un événement important de la vie communale, celui de la pose symbolique de la première pierre de l'extension du cimetière de la Rine.

Il est difficile, de prime à bord, de se réjouir de l'extension de notre cimetière communal. Pourtant, celui-ci est le témoin de notre histoire, de notre présent, de notre futur, en bref, le témoin de la vitalité la démographie communale biotoise depuis les années 80.

Depuis notre élection en 2014, nous nous sommes intéressés à ces thématiques autour de la vie des Biotois. Nous avons eu à cœur de mettre en œuvre une offre funéraire complète et publique. C'est l'opportunité pour nous, d'exprimer notre solidarité, notre écoute et d'offrir un accompagnement utile et sincère à des personnes fragilisées par le deuil, de les aider à traverser des moments particulièrement

éprouvants. Le service funéraire municipal, qui est opérationnel depuis le mois de septembre 2016, propose à Biot, un service de proximité dans le respect, l'accompagnement et l'aide aux familles endeuillées.

Le conseiller funéraire de la commune accueille les familles et assure l'organisation complète des obsèques.

Pour revenir à notre chantier du cimetière de la Rine, je peux dire que nous avons pensé ce projet avec la même motivation que celle donnée à l'accompagnement des familles. Ce projet date de plus de 5 ans, il s'inscrit dans la continuité au service de l'intérêt général des Biotois puisque le terrain avait été acquis par la municipalité sous le mandat précédent.

Augmenter notre lieu d'inhumation était plus que nécessaire. En effet, sachant qu'en moyenne une centaine de décès surviennent chaque année et que les places en pleine terre manquent, il fallait agir.

Cependant, agrandir un cimetière est l'occasion de réfléchir à l'aménagement global du site pour qu'il réponde à la mission de service de l'intérêt général. Le travail de réflexion mené en amont avec le cabinet d'architecte paysagiste a ainsi porté sur la dimension architecturale et végétale du cimetière de la Rine, la superficie occupée par les tombes et l'amélioration de la capacité d'accueil dans le même temps. Comme je le disais, la réalisation de ce projet doit avant tout répondre à un meilleur accompagnement des familles dans les conditions les plus dignes possibles. L'objectif est que ce lieu respecte la

mémoire des Biotois disparus par un caractère paisible et harmonieux où les vivants trouvent une forme de réconfort.

Ensuite, il me faut vous décrire un peu plus avant les plans que nous avons vu et le chantier sur lequel nous sommes.

Ce terrain que nous sommes en train d'aménager fait une superficie de 5646 m<sup>2</sup> et jouxte l'actuel lieu d'inhumation. 1024 places vont être créées. Un nouvel espace est dessiné où les 201 cases de columbarium réparties dans quatre placettes différentes, les 900 places d'inhumation en pleine terre et les 6 caveaux de deux places supplémentaires se côtoieront en pleine harmonie. L'aspect paysager sera placé au cœur de cet aménagement avec la présence de nouvelles végétations : arbres de hautes futaies, cyprès et oliviers.

La fluidité de la circulation sera garantie via la voie d'accès de la résidence des jardins d'Isis plus accessible. Celle-ci a fait l'objet d'un acte d'acquisition par la commune en février 2017. Elle s'est d'ailleurs vue attribuée le nom d' « impasse des Jardins d'Isis » lors du dernier Conseil Municipal. La création d'une voie intérieure à double sens améliorera dans le même temps la giration et une voie de service sera maintenue sur la RD 4. Enfin, l'accès sera éclairé, un trottoir sera créé pour faciliter le cheminement piéton ainsi que dix places de parking.

Le projet d'extension du cimetière de la Rine a débuté en septembre 2017 pour une durée de 8 mois. Son coût prévisionnel est d'1 734 000

euros TTC. La rénovation du cimetière existant fera l'objet d'une phase de réhabilitation ultérieure.

Je ne terminerai pas mon propos sans remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué au succès de ce projet.

Je commence par les personnes qui m'entourent comme Guy Anastile, Adjoint au Maire délégué au cadre de vie, aux travaux et à la mémoire nationale, qui a suivi ce projet depuis le début. Je remercie Michel Mazuet, Conseil municipal délégué aux affaires funéraires qui, a travaillé à la création de la Régie Funéraire Municipale, a aussi beaucoup travaillé au succès architectural que connaîtra ce projet.

Je remercie également Jean-Pierre Lagardette, notre Responsable Etudes, Travaux superstructures, qui a mis beaucoup de cœur à l'accompagnement de cet ouvrage.

Je salue aussi notre collaboration avec le groupement SCTP/TAMA/PJTP sur la clause d'insertion sociale, notamment. En effet sur le plan contractuel une obligation était fixée à 500 heures effectuées par des personnes en recherche d'emploi et éprouvant des difficultés de réinsertion. A ce jour, le groupement a réalisé 782 heures grâce à l'implication dans le projet de l'association « emplois et services 06 » qui a géré l'ensemble du débroussaillage et le défrichage. L'effort auquel vous avez consenti et remarquable et je vous en remercie.

Au nom des Biotois , je vous remercie tous chaleureusement.

Après le discours, je vous invite à m'accompagner pour la pose symbolique de la première pierre et le dépôt de ce discours laissé entre les pierres !

Je vous remercie de votre présence et de votre soutien !

Vive la vie d'un bout à l'autre ! La vie à Biot bien sûr !